

COMMUNIQUE
DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE DE CHRISTINE MALFOY ET PASCAL TERRASSE
CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX DU CANTON DE BOURG ST ANDEOL
COMMISSION PERMANENTE DU 3 JUIN 2019

19 295 € pour le canton

Le Département a délibéré, dans le cadre de la séance consacrée à la Commission Permanente le 3 juin 2019, l'attribution de subventions pour un montant total de 19 295 € en faveur du canton de Bourg St Andéol.

- L'association ALPEV à Viviers, perçoit une subvention de **2 000 €** au titre de l'appel à projet « Culture e(s)t Lien Social ».
- La Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche perçoit une subvention de **10 000 €** pour son action sur l'émergence des politiques jeunes locales, engagée au titre du Programme d'Innovation d'Avenir AJIR.
- Le Centre Communal d'Action Sociale de Viviers, reçoit une subvention de **3 100 €** au titre du programme coordonné de prévention de la perte d'autonomie.
- Une aide de **1 600 €** est affectée à un étudiant en médecine afin de favoriser son installation en zones rurales.
- Le Centre Communal d'Action Sociale de St Marcel d'Ardèche se voit attribuer une subvention de **1 200 €** pour son action en faveur du programme de prévention de la perte d'autonomie des séniors.
- **1 395 €** sont répartis en faveur de 9 associations du canton, au titre de l'aide forfaitaire aux clubs et associations de 3^{ème} âge : Le Foyer du Temps Libre à Viviers, Le Club Les Amis de l'Hôpital à Viviers, les Clubs UNRPA de St Marcel d'Ardèche, Bourg St Andéol, Gras/Larnas, St Just d'Ardèche, Viviers, St Montan, l'Amicale des Retraités St-Marcellois.